



# MAS Robert Doisneau

Le Centre Robert Doisneau a été créé pour accueillir des personnes en situation de handicap et de dépendance afin d'accompagner chacun vers la meilleure autonomie possible. La diversité des publics accueillis a pour vocation de favoriser les échanges intergénérationnels.

La MAS est gérée par la Fondation OVE créée par Yves Farge en 1944, reconnue d'utilité publique, au service du handicap, du grand âge et de toutes les différences. La Fondation compte plus de 100 sites accueillants des dispositifs et établissements, dans 6 régions et près de 2400 salariés. Pour développer ses actions auprès des personnes vulnérables, elle est éligible aux dons et aux legs.

**PUBLIC ACCUEILLI**

**CAPACITÉ** **35**

La MAS Robert Doisneau accueille des personnes polyhandicapées, handicapées moteur et des personnes handicapées vieillissantes.

L'établissement est agréé pour 35 places en internat.

**L'ADMISSION**

Elle s'effectue sur notification de la MDPH (Maison départementale) des personnes handicapées et après validation du dossier par la commission d'admission de l'établissement.

**FINANCEMENT**

Le financement des frais de séjour de chaque résident est assuré par la Caisse primaire d'assurance maladie, sous forme de prix de journée auquel vient s'ajouter un forfait journalier, dont le montant est fixé par décret. Ce forfait est à la charge des usagers. Il peut être financé en tout ou partie par une mutuelle ou par la CMU.

**AUTORITÉ DE CONTRÔLE**

Agence régionale de santé.

**équipe interdisciplinaire**

Une équipe administrative (directeur, secrétaire) - Une équipe médicale (médecin, cadre de santé, infirmier coordinateur, infirmiers et aides-soignants) - Une équipe éducative (chef de service, coordinateur éducatif, moniteurs éducateurs, animateurs) - Une équipe paramédicale (psychologue, psychomotricien, ergothérapeute) - Une équipe hôtelière et technique. Une équipe de kinésithérapeutes libéraux.



# MAS Robert Doisneau

## Situation géographique

La MAS Robert Doisneau est située au cœur du 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

## Moyen d'accès

### Par les transports en commun :

- Métro : ligne 4 ou 12, arrêt Marcadet-Poissonniers
- Bus : 31, 56 et 302
- Tramway T3b - arrêt Diane Arbus

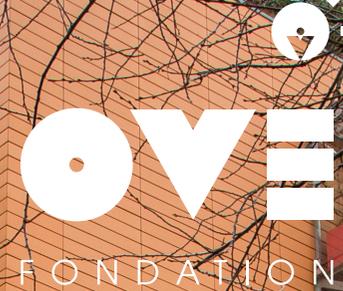
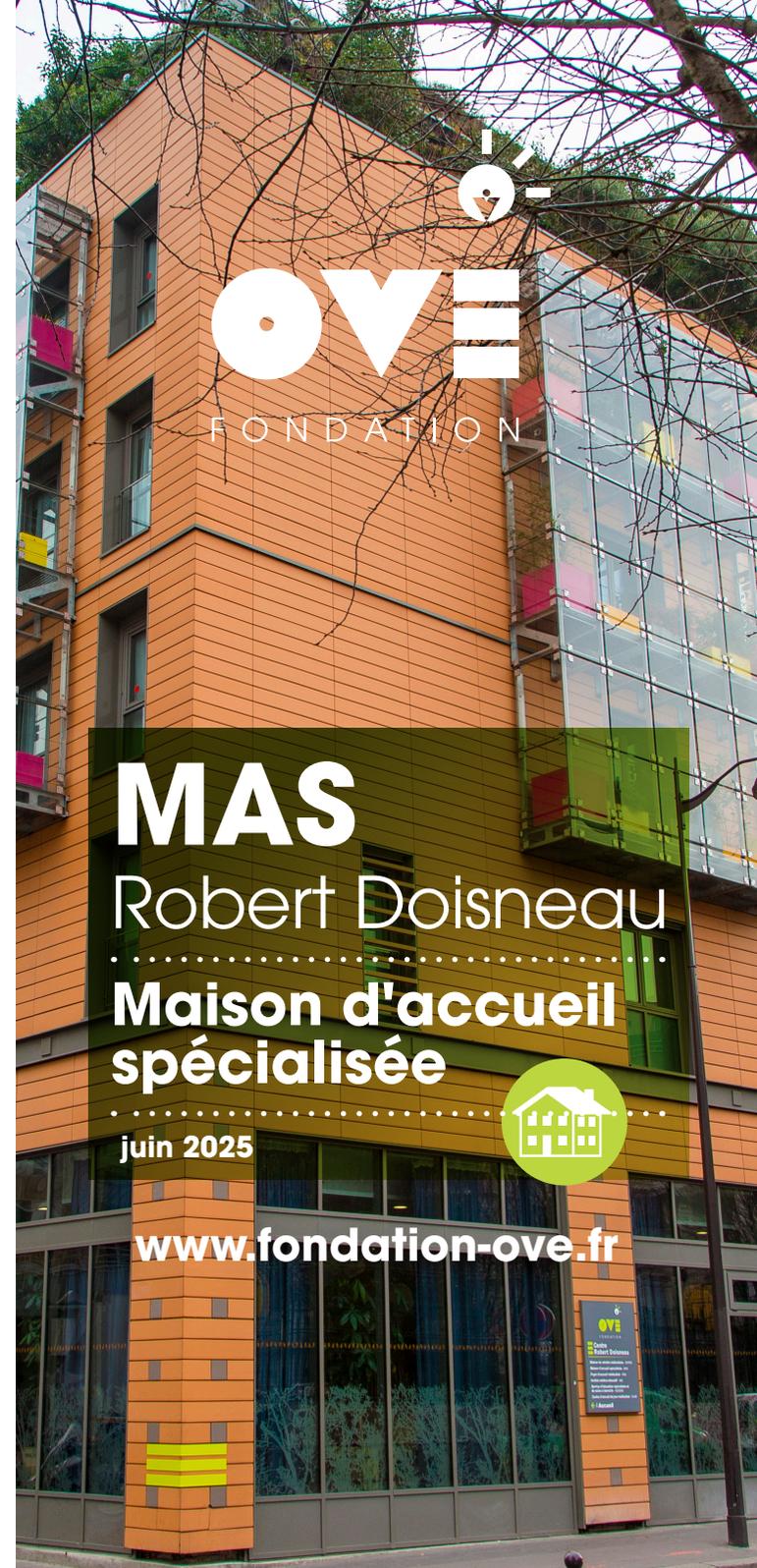
## Contact

- Accueil : **01 53 09 83 00**
- Renseignements et admission  
**admission.phcrd@fondation-ove.fr**
- Direction  
**Ricardo VIDEROT**



**OVE MAS ROBERT DOISNEAU**  
51, rue René Clair,  
75018 Paris

**www.fondation-ove.fr**



# MAS Robert Doisneau

## Maison d'accueil spécialisée

juin 2025

**www.fondation-ove.fr**

## L'ORGANISATION

Les personnes sont accueillies au Centre Robert Doisneau 365 jours par an.

L'accueil au sein de l'unité permet à la personne de bénéficier d'un accompagnement pluridisciplinaire autour d'un projet personnalisé. Une journée est rythmée en fonction des activités du planning collectif et/ou individuel des résidents. La participation des personnes est encouragée au sein de l'établissement et dans la cité.

## LE PROJET INDIVIDUALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT

Il est construit avec le résident et fait l'objet d'une révision annuelle. Il précise les objectifs prioritaires de l'accompagnement au regard des besoins et attentes de la personne accompagnée.

## LES MISSIONS DE L'UNITÉ

- Proposer un accompagnement adapté afin de maintenir l'autonomie et les capacités des personnes accueillies,
- Proposer un accompagnement adapté afin de maintenir l'autonomie et les capacités des personnes accueillies,
- Favoriser l'ouverture aux autres et sur le monde extérieur,
- Proposer un accompagnement socio-éducatif,
- Proposer un accompagnement adapté à la spécificité du public vieillissant,
- Participer à la vie collective,
- Assurer la surveillance médicale, la poursuite du traitement et les soins nécessités par l'état de la personne.

## LES DOCUMENTS D'ACCUEIL

Lors de l'admission sont remis les documents suivants :

- Livret d'accueil,
- Charte des droits et libertés de la personne accueillie,
- Règlement de fonctionnement,
- Contrat de séjour, fiche de consentement.



## LES ACCOMPAGNEMENTS ET SERVICES

- Une équipe soignante présente 7 jours sur 7 et 24h sur 24.
- De spacieux logements équipés d'une salle d'eau, d'un lit médicalisé, d'armoires, d'un téléviseur (TNT et Wi Fi gratuits), de volets électriques télécommandés.
- Chaque logement est unique par sa décoration, ses volumes, son agencement. Le résident peut le personnaliser avec du mobilier et des décorations qui lui sont propres.
- Un accompagnement global (soins, vie quotidienne, activités) et adapté, élaboré avec la participation de la personne accueillie et l'équipe pluridisciplinaire, qui s'inscrit dans un projet personnalisé propre à chacun et évolutif.

## LES MISSIONS DE L'ESSMS

La MAS accueille 35 adultes porteurs de handicap moteur et adultes polyhandicapés en hébergement permanent. Lieu de soin et lieu de vie, l'établissement soutient le « vivre chez soi », le « vivre ensemble » et le « prendre soin ». Une équipe pluridisciplinaire intervient pour, auprès et avec les personnes accueillies afin de soutenir les projets de vie, favoriser l'autonomie physique et psychique, veiller à l'état de santé et donner du sens aux journées.

## LES CRITÈRES D'ADMISSION

Pour étudier une demande d'admission, il est nécessaire que le résident ait 18 ans et dispose d'une décision d'orientation en MAS émise par la Commission des droits à l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Les dossiers reçus sont soumis à la Commission d'admission qui se réunit pour statuer sur l'adéquation entre le besoin de prise en charge et d'accompagnement des candidats et la capacité de la Maison à répondre à ce besoin. Une consultation médicale avec les médecins de l'établissement et une visite de la structure sont proposées aux candidats préalablement retenus, pour déterminer l'opportunité d'un séjour d'observation.

## LE DROIT DE PARTICIPATION ET D'EXPRESSION

- Un Conseil de la vie sociale (CVS) est mis en place au sein de l'établissement. Il se réunit plusieurs fois par an et regroupe des représentants des usagers, des familles et des professionnels.
- Les usagers et les familles peuvent être invités chaque année à donner leur avis sur le fonctionnement de l'établissement par le biais de questionnaire de satisfaction,

- Des réunions des résidents sont organisées pour permettre de faire participer les usagers aux choix des activités, sorties et à l'amélioration quotidienne du service.

- Un représentant des usagers peut participer aux commissions menus.

## L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES PRESTATIONS

La MAS s'est engagée dans une démarche permanente d'amélioration de la qualité, associant les professionnels, les personnes accompagnées et leurs représentants légaux et les partenaires.

Cette démarche s'appuie sur le référentiel de l'HAS et sur les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'établissement, des évaluations sont régulièrement menées. Elles portent sur les effets produits par les activités, leur adéquation aux besoins et attentes des personnes accueillies, leur cohérence avec les missions imparties et les ressources mobilisées. Elles donnent lieu à un plan d'action.

Cette démarche s'appuie sur un référentiel d'évaluation inter-associatif intégrant les recommandations des bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM.

## LES PARTENAIRES

La MAS a établi des partenariats solides avec :

- Des acteurs locaux du sanitaire et du médico-social : services d'urgences, radiologie, laboratoire d'analyses, kinésithérapeutes libéraux, pédicures, olphatologue, dentiste...
- Des partenariats associatifs sportifs et socio-culturels sont développés, avec une priorité aux établissements du territoire.

